



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39051

Texte de la question

M Marc Reymann demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, quand il compte organiser le premier concours de recrutement d'administrateurs territoriaux. En effet, le décret du 30 décembre 1987 portant création du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ne permet le recrutement aux postes de responsabilités des collectivités locales, et selon les anciennes modalités, que jusqu'à la date limite du 31 décembre 1988. Il faudrait donc que les élus locaux puissent d'ici au début de l'année 1989 pouvoir recruter à partir d'une liste d'aptitude les administrateurs territoriaux qui leur seront nécessaires pour pourvoir les postes de responsabilités qui vont se libérer.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39051

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1501